



Compte-rendu du Comité Technique Local du 08/11/2018

Administration :

Mme ROUX-TRESCASES, M DESMARETS, Mme GAYTON-SEGRET, et M DEVOS
secrétariat assuré par Mmes FROMENT, TOULZAC, JOUBERT

I. ASR 2019 - compléments

Les opérations de restructuration concernent :

- la fusion de la Trésorerie de CHATEAUNEUF LA FORET avec la Trésorerie de SAINT LEONARD DE NOBLAT
- la fusion de la Trésorerie d'AMBAZAC avec la Trésorerie de BESSINES SUR GARTEMPE
- la fusion du SIE de BELLAC avec le SIE de LIMOGES
- le rattachement de la gestion comptable et financière de l'hôpital Jacques Boutard de la Trésorerie de SAINT YRIEIX LA PERCHE à la Trésorerie du CHU Interhospitalier.

Le 9 octobre 2018, le Ministre de l'Action et des comptes publics a validé définitivement les projets présentés après phase de concertation.

Il s'agissait de nous informer de l'avancement des transferts et de nous présenter le calendrier des diverses rencontres avec les élus du département.

Les CAP n°2 (contrôleurs) et 3 (agents administratifs) se tiendront le 12 novembre 2018. Les emplois sont transférés mais les agents ne suivent pas obligatoirement la mission.

L'agent titulaire d'un emploi transféré dans le cadre d'une réforme de structure peut bénéficier de la priorité pour suivre son emploi et sa mission. Un mouvement local exceptionnel au 1^{er} janvier 2019 sera organisé à cette fin. Les agents bénéficieront d'un dispositif indemnitaire d'accompagnement.

La Direction nous a assuré avoir rencontré individuellement les agents.

Les débats ayant été très importants lors des derniers CTL sur le sujet, FO a demandé la création d'un emploi d'adjoint, cadre A, à la trésorerie de St-Léonard-de-Noblat compte tenu du périmètre géographique du poste comptable.

Les débats ont dérivé sur le PAS, réforme pour laquelle les OS et la Direction ont des avis complètement divergents.

Vote :

Contre à l'unanimité des OS.

Le projet sera représenté à un prochain CTL.

II. Fusion du SPF-E de Limoges 1 et du SPF de Limoges 2

la date projetée de fusion est arrêtée au 04/03/2019 ; la 1ère réunion aura lieu de 12/11/2018 ; un tableau de bord permet de suivre les différentes étapes.

La responsable du SPF-E Limoges 1 assure également la gestion du SPF de Limoges 2 (gestion conjointe).

Ces deux services sont installés dans les mêmes locaux. Les agents des deux services assurent les tâches de publicité foncière indifféremment sur les deux SPF.

La fusion de services intervenant sur la même commune, l'agent en fonction dans le SPF absorbé sera automatiquement réaffecté sur le SPF absorbant.

Les OS ont dénoncé la lenteur des applications informatiques, et les anomalies des actes notariés.

Vote :

abstention : FO – CFDT

Contre : CGT – Solidaires

III. Détermination des ponts naturels 2019

Deux ponts naturels potentiels sont autorisés par le calendrier en 2019 :

- le vendredi 31 mai (Ascension 30 mai) ; ce pont est inclus dans le calendrier scolaire

- le vendredi 16 août (Assomption du 15 août)

Les services seront fermés au public les jours retenus au titre des ponts naturels.

Vote :

Pour : FO + CFDT

Abstention : Solidaires

Contre : CGT

IV. Intégration de la Direction des Créances Spéciales du Trésor (DCST) de Chatellerault au Centre de Service Budgétaire (CSBUD) de la Haute-Vienne

Le centre de service budgétaire de la Haute-Vienne est un service supra départemental créé le 1^{er} février 2016 chargé de plusieurs opérations d'ordonnancement de dépenses pour le compte de cinq départements de l'interrégion Sud-Ouest, à savoir la Haute-Vienne, la Charente, les Deux-Sèvres, la Corrèze, la Creuse.

Ces opérations consistent en la validation des frais de déplacement dans l'application FDD, l'achat de titres de transport, et pour certains départements seulement, le contrôle d'imputation et de rapprochement des relevés d'opérations bancaires des cartes d'achat (Corrèze) et la gestion des cités administratives (Haute-Vienne, Creuse et Corrèze).

Il dispose de deux agents totalement dédiés à la mission frais de déplacement et de quatre agents dont les activités sont **partagées** entre les missions relevant de la division budget immobilier et logistique et du CSBUD.

L'intégration d'une nouvelle direction traduit la forte attractivité des services délivrés par le CSBUD et marque à nouveau l'esprit d'ouverture et d'innovation de la DDFiP 87.

FO a dénoncé **vivement** cette nouvelle intégration sans transfert d'emploi afin de maintenir la qualité du service que ce soit en matière de frais de déplacement, mais également vis-à-vis de l'ensemble des collègues du 87 pour les missions de Logistique, d'Immobilier et de travaux budgétaires.

Les agents du CSBUD doivent également faire face aux dysfonctionnements réguliers de SIRHIUS qui ne se déverse pas correctement dans FDD et à un marché BILTRA qui ne permet pas d'obtenir tous les billets de train, pénalisant d'autant les agents partant en déplacement.

Vote :

Contre à l'unanimité des OS.

Le projet sera représenté à un prochain CTL.

V. Indicateurs de qualité de service dans les SIP (pour information)

Le projet du gouvernement « *Transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics* » prévoit un affichage local et sur Internet, pour toutes les administrations disposant d'un réseau en relation avec le public, d'indicateurs de qualité mesurés à l'échelle de chaque service d'ici à fin 2020.

Il vise à améliorer la qualité du service rendu et à restaurer la confiance des usagers. Les indicateurs reflètent deux dimensions : la qualité rendue (mesure de performance) et la qualité perçue (mesure de la satisfaction de l'utilisateur).

La DGFIP fait partie des directions sélectionnées dans la 1^{ère} vague de déploiement. Ce dispositif commencera à être mis en oeuvre dans le réseau des SIP à partir de la fin de l'année 2018 et jusqu'en 2020.

Le dispositif va être décliné en Haute-Vienne dans les SIP de Limoges et de Saint-Yrieix-la-Perche. En 2019, le dispositif devra être étendu à au moins 50 % des CDFIP de chaque direction pour atteindre 100 % des CDFIP en 2020.

La DGFIP a retenu sept indicateurs qui seront affichés à terme dans tous les SIP.

En 2018 : quatre indicateurs seront affichés :

- le taux de réclamations (IR-TH-CAP) traitées dans le délai d'un mois
- le taux d'utilisateurs satisfaits de nos services en ligne
- le taux de satisfaction globale de l'utilisateur
- le taux d'utilisateurs satisfaits à l'issue de leur rendez-vous

En 2019 : deux autres indicateurs seront ajoutés :

- le taux de courriels envoyés via la messagerie sécurisée ayant obtenu une réponse dans un délai d'une semaine
- le taux d'utilisateurs ayant trouvé claire la réponse à leur question (au guichet, au téléphone, par internet)

En 2020 : un dernier indicateur :

- le taux d'utilisateurs satisfaits à la suite d'un échange avec un conseiller téléphonique (dans les centres de contact)

La Direction nous a assuré que ces indicateurs étaient déjà très bons.

Ces indicateurs seraient sélectionnés parce que leur mesure ne créait aucune charge supplémentaire pour les services

VI. Prévention du risque terroriste(pour information)

Conformément à la note du 25 octobre 2017 relative à « l'accompagnement des directions à la sortie de l'état d'urgence en application du plan Vigipirate », la DGFIP a engagé un travail d'élaboration d'un plan d'action pour la prévention du risque terroriste destiné à fournir des indications concrètes pour préparer les services et les personnels à l'éventualité d'une attaque et à réagir au mieux avant l'arrivée des secours.

Elle se compose de 4 fascicules

- Vigilance, prévention et protection face à la menace terroriste. Les conduites à tenir à la DGFIP
- Guide des mesures de sécurisation bâtementaire
- Guide de bonnes pratiques « Vigilance attentat : les bons réflexes à destination des cadres de la DGFIP
- Guide de bonnes pratiques « Vigilance attentat : les bons réflexes à destination des agents de la DGFIP

Une réunion présentera ce nouveau risque à l'ensemble des agents ; une réflexion aura lieu sur le dispositif d'alerte spécifique et sur un exercice pratique. Ces éléments seront présentés lors d'un CTL ultérieur.

VII. Questions diverses

- Cruveilhier : le bâtiment doit de nouveau faire face à des ruissellements ; la Direction attend toujours la décision de justice qui doit intervenir d'ici la fin d'année.
- Toilettes PMR au 2ème étage de Cruveilhier : la découverte d'amiante a modifié le calendrier et impose des contraintes matérielles et budgétaires supplémentaires ; la Direction s'engage à effectuer les travaux dès que possible.
- Dysfonctionnements divers toujours à Cruveilhier : ascenseurs en panne, chauffage qui ne fonctionne pas, fournitures et toners d'imprimantes qui n'arrivent pas ; la Direction a assuré que BIL n'était pas à l'origine de tous ces maux mais subissait les marchés publics imposés par la Direction Générale.
- Électrification des volets sur Cruveilhier qui s'éternise
- Demande du remplacement de l'agent technique partant bientôt à la retraite
- Installation des agents dans les locaux de Bellac devenus très vastes pour le SIP et toujours trop exigus pour la trésorerie.
- Difficulté de remplacer la Présidente de l'agrafil, association gérant le restaurant administratif. Si vous êtes intéressés, faites le savoir à la Direction, la survie du restaurant en dépend.

séance levée à 12H30

Vos représentants en CTL :

Bernard BOUZONIE, Lydie PEYRICHOUT, Nathalie ROOS

**Pour pouvoir accéder à la plateforme électorale ,
pensez à créer votre compte électeur,**



**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 29 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE 2018**

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018



**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : _____ PRÉNOM : _____

N°DGI ou N°AGORA : _____ ADRESSE MÈL : _____

GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____%

AFFECTATION : _____

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à _____ le _____
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu